

RELEVÉ D'OBSERVATION DU LOGEMENT

Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement en Gironde



Relevé d'Observation du Logement

Rédacteur du relevé

Nom Organisme :
Tél. : Adresse Mail :

Logement

Adresse :
Etage : N° porte ou situation (droite /gauche) : Commune :
Maison individuelle Appartement Autre (1) à préciser :

Occupant(s)

Nom - prénom Tél : N° CAF/MSA :
Propriétaire Locataire Autre (à préciser)
Nbre d'occupant(s) : Nbre d'enfants & âges : Enfant à naître

Propriétaire (s) / gestionnaire du logement :

Nom - prénom Tél :
Adresse :

Observations sur le logement

Logement ancien Présence de peintures anciennes écaillées (2)

Cuisine Salle d'eau WC Salle à manger Nbre de chambres :

Chambre ou salle à manger sans fenêtre sur l'extérieur Logement en sous-sol, cave ou combles
Pièce à vivre < 9 m² Hauteur sous plafond < 2,20m Chambre < 7 m²

Fils électriques dénudés Prise détériorée ou multiprises Autre désordre électrique

Humidité (3) Moisissures (3) Infiltrations

Absence de raccordement au réseau d'eau potable (4) Problème d'assainissement (4)
Absence de grille d'aération ou de ventilation dans cuisine, salle d'eau, W.C.

Absence de chauffage (5) Chauffage d'appoint (5) si oui, préciser :

Absence d'eau chaude chaudière ou chauffe-eau au gaz cheminée ou poêle à bois

Accumulation importante de déchets putrescibles dans le logement ou les communs (6)

Absence de garde-corps Escalier dangereux
Risque d'effondrement d'un élément de construction (plancher, plafond, toiture, mur)

Huisseries en mauvais état Nuisibles (souris, cafards, blattes, ...)

Remarques :

.....
.....
.....

A, le

Signature de l'occupant

Signature du rédacteur

(1) Logement autre : caravane sédentaire, cabane, mobil-home...

(2) L'utilisation des peintures cérusées (contenant du plomb) est interdite dans les logements depuis le 1/01/1949.

Les enfants et les femmes enceintes sont les populations à risque.

Des peintures écaillées dans un logement récent ne constituent généralement pas une source d'intoxication par le plomb.

Indiquer la présence d'humidité ou de moisissures en notant si nécessaire les pièces cernées.

(4) Le logement n'a aucune alimentation en eau, qu'elle vienne du réseau public ou non (il se peut aussi que l'eau vienne d'un puits privé).

L'absence de système d'assainissement peut constituer un risque de contamination bactériologique pour les occupants et le voisinage.

(5) Les chauffages d'appoint (poêle à pétrole, radiateur à gaz, braséro...) produisent généralement beaucoup d'humidité et peuvent dégager du monoxyde de carbone (gaz toxique, inodore et mortel) s'ils sont associés à un manque de ventilation.

L'absence totale de chauffage dans un logement entraîne une forte humidité et le développement de moisissures.

(6) L'entassement de déchets (poubelles, matières fécales...) peut rapidement constituer un risque pour la santé des occupants et du voisinage et justifier une procédure d'urgence.

Remarques : Vous pouvez indiquer le problème-clé du logement, noter les problèmes concernant l'immeuble en général ou autre, indiquer l'origine du ROL (visite, accueil ou appel téléphonique), les raisons de non signature